

Provence-Alpes-Côte d'Azur face aux enjeux du grand âge

En 2019, 1,5 million de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 % des habitants de la région, une part supérieure de trois points à celle de France métropolitaine. Au cours des trente dernières années, le nombre de seniors a progressé au même rythme qu'en France métropolitaine. À l'horizon 2050, il continuerait de croître et la part des personnes de 85 ans ou plus doublerait, passant de 3,8 % à 7,3 %.

Les seniors qui s'installent dans la région sont plus nombreux que ceux qui la quittent, mais cet excédent migratoire est plus faible que dans les régions voisines. Les inégalités de niveau de vie qui existent en Provence-Alpes-Côte d'Azur se retrouvent chez les 60 ans ou plus, avec davantage de seniors très aisés que dans les autres régions de province, mais aussi davantage de seniors pauvres. Dans la région, de nombreux logements sont anciens. Seulement un logement sur dix occupé par un senior possède au moins un équipement permettant d'aider à l'autonomie. La grande majorité des personnes âgées dépendantes vivent à domicile. Les plus âgés (85 ans ou plus) résident moins souvent dans des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) qu'en moyenne en France. L'équivalent de 77 500 emplois à plein temps sont dédiés aux personnes âgées, tout particulièrement aux personnes âgées dépendantes. Dans le secteur de l'aide à domicile, ces postes d'employés occupés majoritairement par des femmes sont peu rémunérés et souvent à temps partiel.

En 2019, 1,5 million de personnes sont âgées de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 29 % des habitants, une part supérieure à celle de la France métropolitaine (+ 3 points) ► **figure 1**.

En proportion de l'ensemble des habitants, ils sont particulièrement présents sur une partie du littoral varois (à Saint-Raphaël, Sanary-sur-Mer ou Bandol), mais aussi dans certaines zones peu denses, telles que le Queyras ou le haut de la vallée de la Vésubie.

En 1990, la part des personnes âgées dans la population était déjà plus élevée qu'en France métropolitaine (22 % contre 19 %). Entre 1990 et 2019, elle a globalement progressé au même rythme dans la région qu'au niveau national (+ 7 points), avec de fortes disparités locales. La hausse est importante à l'ouest de l'étang de Berre ainsi que dans une zone allant de l'est d'Aix-en-Provence jusqu'à Brignoles inclus. Cependant, la part des personnes âgées y reste limitée, du fait de la présence de nombreux actifs dans ces territoires.

La question du vieillissement de la population est donc particulièrement prégnante dans la région, avec des conséquences dans de nombreux domaines : développement d'activités commerciales, récréatives ou culturelles appropriées, adaptation des espaces publics urbains et des politiques de mobilité, mais aussi, avec l'avancée en âge, adaptation des logements, adéquation de l'offre de soins et formation de personnels d'accompagnement dans la **dépendance**. L'acuité de cette question a été renforcée

par l'épidémie de Covid-19, qui a particulièrement concerné les personnes âgées de la région en 2021 ► **encadré 1**.

La population de 85 ans ou plus doublerait d'ici 2050

En 2019, 200 000 personnes âgées de 85 ans ou plus vivent dans la région. Comme les autres **seniors**, les personnes de 85 ans ou plus sont très présentes sur le littoral ► **figure 2**. Pour les plus âgés, la question de la proximité des équipements représente un enjeu important : l'accès aux commerces, aux services publics et à l'offre de soins est plus compliqué dès lors qu'on s'éloigne des centres-villes. Du fait de l'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes, les femmes sont nettement majoritaires dans cette tranche d'âge (207 femmes pour 100 hommes). Le déséquilibre en faveur des

femmes est encore plus prononcé dans certaines communes, notamment celles qui accueillent une institution pour personnes âgées dépendantes (212 femmes pour 100 hommes dans ces communes). À l'horizon 2050, les habitants de 60 ans ou plus seraient autour de 1,9 million, soit 390 000 de plus qu'en 2019 (+ 26 %) ► **méthode**. Parmi eux, la population âgée de 85 ans ou plus s'accroîtrait bien plus fortement (+ 93 %). Alors qu'en 2019, la part de cette population est de 3,8 %, elle serait de 7,3 % en 2050 dans la région (6,5 % en France métropolitaine).

Un excédent migratoire de seniors faible comparé aux autres régions du sud

Si le vieillissement est essentiellement le fait de la population déjà installée dans la région, les **mobilités résidentielles** en

► Encadré 1 – Un excédent de mortalité plus marqué en 2021 dans la région pour les personnes de 60 ans ou plus

En 2019, 47 800 personnes âgées de 60 ans ou plus sont décédées dans la région, dont 52 % de femmes. En 2020, 2 000 femmes et 2 200 hommes de 60 ans ou plus supplémentaires par rapport à 2019 sont décédés. Mais l'écart entre 2021 et 2019 est encore plus marqué : 3 000 femmes et 3 400 hommes de 60 ans ou plus supplémentaires, soit respectivement 12 % et 15,1 % de décès en plus. Bien que forte, cette surmortalité ne change pas la part des personnes de 60 ans ou plus dans la population. Entre 2019 et 2020, l'excédent de décès des femmes et des hommes est moindre en Provence-Alpes-Côte d'Azur qu'en France métropolitaine, pour toutes les tranches d'âge au-delà de 60 ans. En revanche, entre 2019 et 2021, l'excédent est nettement supérieur à la moyenne métropolitaine pour les 75-84 ans (+ 8,8 points pour les femmes, + 6,7 points pour les hommes) ainsi que pour les 85 ans ou plus (+ 6 points tous sexes confondus). Les conséquences de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 ont donc été particulièrement fortes en 2021 dans la région, comparativement à l'ensemble de la France métropolitaine.

provenance des autres régions françaises contribuent également à accroître la population de 60 ans ou plus en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Entre 2018 et 2019, 12 000 personnes de cette classe d'âge se sont installées dans la région tandis que 10 150 l'ont quittée, soit un excédent de 1 850 habitants sur un an, proche de celui observé entre 2012 et 2013. Les nouveaux arrivants dans la région proviennent essentiellement d'Île-de-France, d'Auvergne-Rhône-Alpes, d'Occitanie ou des Hauts-de-France. Ceux qui la quittent privilégient les régions voisines ou du littoral atlantique : Occitanie, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Provence-Alpes-Côte d'Azur reste cependant beaucoup moins attractive pour les seniors que ses voisines. La région accueille en effet un peu moins de nouveaux arrivants que les autres régions du sud de la France, mais surtout, ceux qui la quittent sont proportionnellement plus nombreux. En outre, les seniors qui se retirent de ces régions voisines privilégient moins souvent une installation en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi, entre 2018 et 2019, la population de 60 ans ou plus s'est accrue par l'effet des migrations avec les autres régions françaises de 1,3 habitant pour 1 000 déjà présents dans la région, contre 5,5 en Nouvelle-Aquitaine et 5,1 en Occitanie ► **figure 3**.

Ces mobilités, auxquelles s'ajoutent les mobilités internes à la région, contribuent à faire progresser plus fortement la population âgée des départements alpins et du Var. *A contrario*, le département des Bouches-du-Rhône est déficitaire sur cette classe d'âge. En sus de ces apports de population internes au territoire national, près de 1 700 seniors en provenance de l'étranger se sont installés dans la région en 2019, plus particulièrement dans les Alpes-Maritimes et le Var. Ils sont majoritairement originaires d'un pays frontalier, Belgique, Monaco, Italie et Suisse, mais aussi des États-Unis et du Royaume-Uni. Provence-Alpes-Côte d'Azur est la quatrième région de France métropolitaine à accueillir le plus de seniors étrangers après l'Île-de-France, l'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

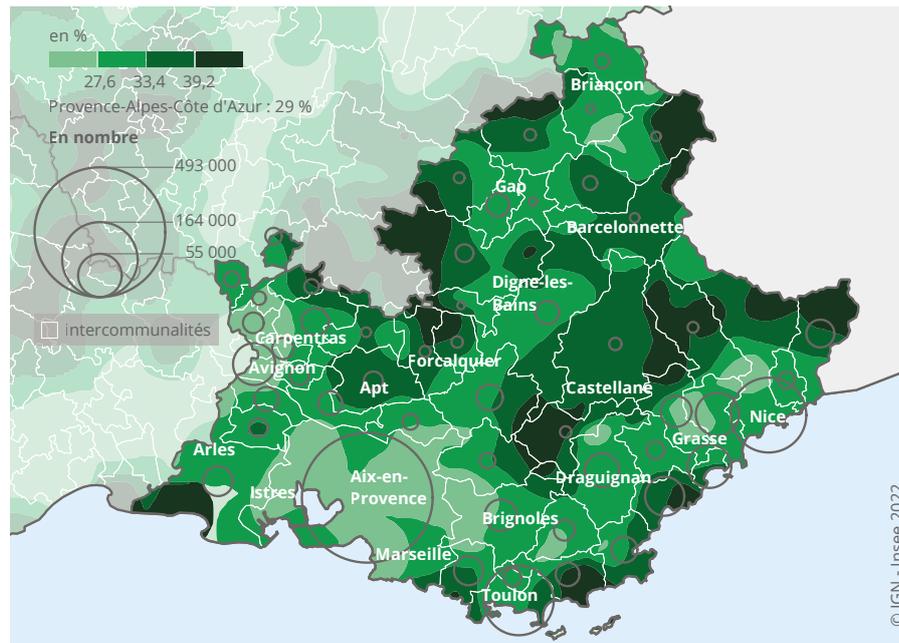
Parmi les seniors déjà installés, comme parmi les nouveaux arrivants, les anciens cadres, artisans et commerçants sont plus présents dans la région qu'en France métropolitaine (17,0 % contre 14,4 % au niveau national). À l'inverse, les seniors de la région sont moins souvent d'anciens ouvriers (15,6 % contre 20,8 % en France métropolitaine).

Un taux de pauvreté moins élevé pour les plus âgés

Le fait que les seniors soient plus souvent d'anciens cadres dans la région rejaille sur leurs **niveaux de vie**. Parmi les ménages

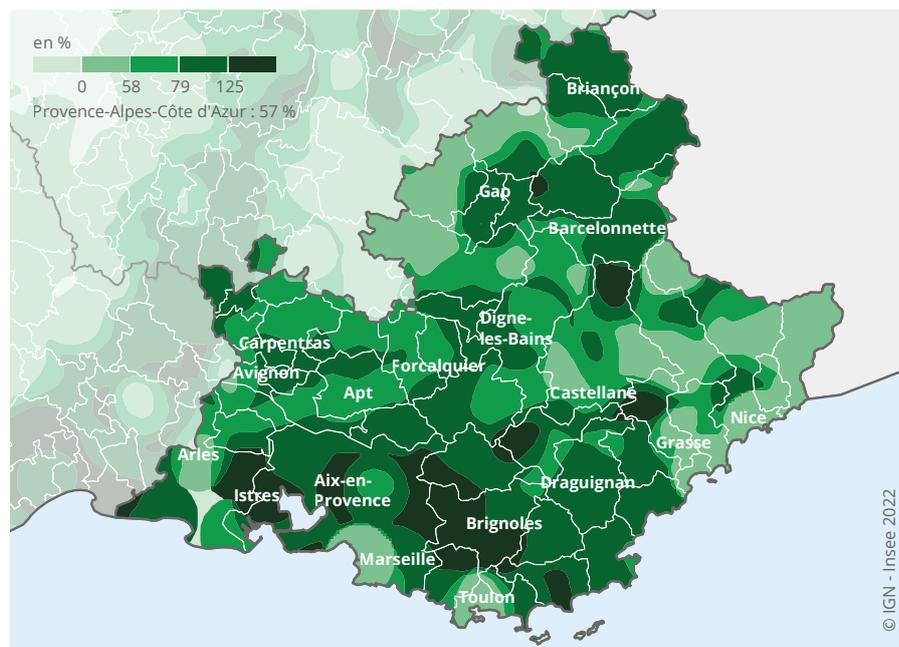
► 1. Personnes de 60 ans ou plus

a. Nombre (par intercommunalité) et part dans l'ensemble de la population (par commune)



Note : les données communales sont lissées.
Lecture : dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence, 493 000 personnes ont 60 ans ou plus.
Source : Insee, recensement de la population 2019.

b. Évolution entre 1990 et 2019, par commune



Note : les données communales sont lissées. La moyenne nationale est de 58 %.
Lecture : à Briançon, entre 1990 et 2019, le nombre d'habitants de 60 ans ou plus s'est accru de 105 %.
Sources : Insee, recensement de la population 1990 et 2019.

dont la personne de référence a 60 ans ou plus, les 10 % de personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 3 480 euros mensuels, soit un **9^e décile** bien plus élevé que la moyenne des régions métropolitaines hors Île-de-France (3 250 euros) ► **figure 4**. Le niveau de vie médian des seniors s'établit à 1 930 euros mensuels. Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant un niveau de vie inférieur et la seconde un niveau de vie supérieur ; il est légèrement supérieur au niveau de vie médian des seniors des régions de province (1 890 euros mensuels).

Dans le bas de l'échelle des revenus, 12,5 % des personnes vivant dans des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus sont considérées comme **pauvres** ► **encadré 2**. Le taux de pauvreté des seniors dépasse de trois points la moyenne des régions de province, un écart semblable à celui observé tous âges confondus. La part des seniors pauvres est toutefois inférieure à celle des autres catégories d'âge, en raison des moindres charges, notamment parentales, auxquelles ils doivent faire face. Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins

65 ans (ou ayant atteint l'âge minimum légal de départ à la retraite en cas d'incapacité au travail) d'accéder à un seuil minimal de ressources. Fin 2019, le montant du minimum vieillesse s'élève à 868 euros par mois pour une personne seule, et à 1 348 euros par mois pour un couple d'allocataires. Dans la région, 76 000 seniors bénéficient de ces aides en 2019.

Parmi les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus, ceux constitués de personnes âgées vivant seules sont les plus représentés (45 %), mais ceux de couples sans enfant sont également nombreux (37 %). Les personnes âgées vivant en couple ont généralement un niveau de vie plus élevé que celles vivant seules. Parmi ces dernières, les femmes ont globalement un niveau de vie inférieur à celui des hommes quelle que soit la tranche d'âge au-delà de 60 ans, en raison de carrières plus courtes et de revenus d'activité antérieurs plus faibles. Ces disparités de niveau de vie augmentent avec l'âge.

Au-delà de 60 ans, les revenus proviennent principalement des pensions de retraite. Si celles-ci représentent 60 % du revenu disponible pour les ménages des 60-74 ans (dont une partie peut encore inclure un actif occupé), cette part monte à 87 % pour les ménages dont la personne de référence a 75 ans ou plus. Les seniors nouveaux arrivants dans la région ont un niveau de vie médian supérieur d'environ 50 euros mensuels à celui des seniors déjà présents. L'apport principal des revenus provient plus souvent des salaires pour les seniors arrivants que pour ceux déjà installés (11,0 % contre 8,5 %). C'est dû en partie à un âge moins élevé, pouvant correspondre à une fin de vie active : 32 % des seniors arrivants ont entre 60 et 64 ans contre 22 % de ceux déjà présents.

Les nouveaux arrivants occupent des logements deux fois plus petits qu'avant leur déménagement

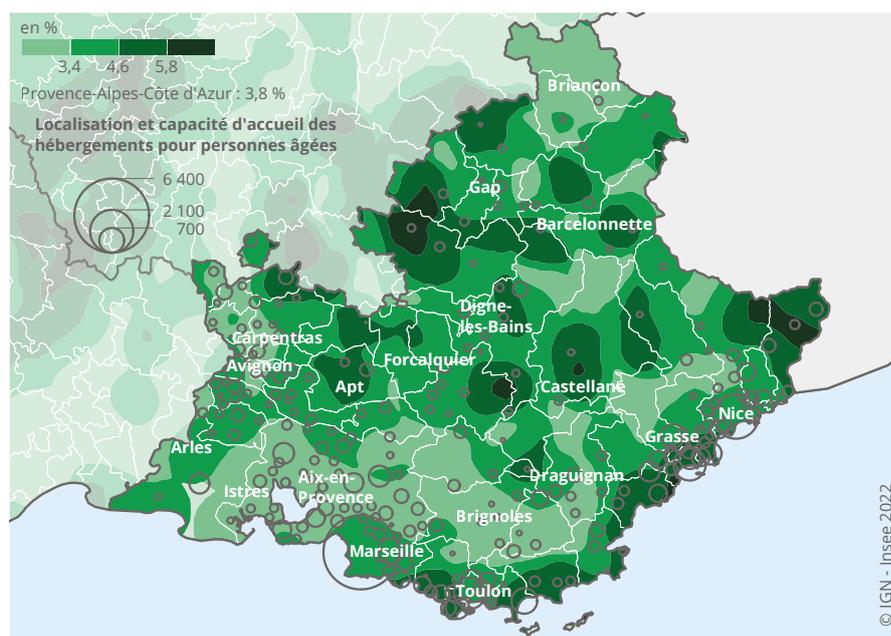
Les logements des seniors sont en moyenne plus petits dans la région qu'en France métropolitaine, en raison de la forte proportion d'appartements dans le parc immobilier. Les nouveaux arrivants, malgré un niveau de vie médian supérieur à celui des résidents déjà présents, habitent plutôt dans des logements plus petits. Ils passent, en changeant de région, d'une surface médiane de 129 m² à 66 m² (contre 79 m² pour les résidents depuis plus d'un an), surface plus adaptée à la taille de leur ménage. Neuf ménages seniors sur dix arrivant dans la région sont en effet composés d'un couple sans enfant ou d'une personne seule.

Les ménages âgés sont moins souvent propriétaires de leur logement dans la région qu'au niveau métropolitain (69 %

► Encadré 2 – Les ménages âgés et pauvres sont surreprésentés dans les communes densément peuplées

Les ménages en situation de pauvreté dont la personne de référence a 60 ans ou plus résident plus souvent dans des communes densément peuplées au sens de la grille communale de densité. Les seniors pauvres sont ainsi particulièrement présents dans les départements très urbains des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse. Ils sont à l'inverse sous-représentés dans les communes de densité intermédiaire. Les ménages composés d'une femme seule sont plus souvent pauvres. Les femmes des générations à la retraite étaient en effet moins souvent actives que leur conjoint, ont eu des carrières plus courtes et des revenus d'activité antérieurs plus faibles. Elles touchent donc une retraite, ou une pension de réversion si le conjoint est décédé, en moyenne plus basse que les hommes. Pour les 60 ans ou plus comme pour les autres tranches d'âge, les ménages pauvres sont plus souvent locataires et habitent plus fréquemment un logement social ou dans un quartier prioritaire de la ville.

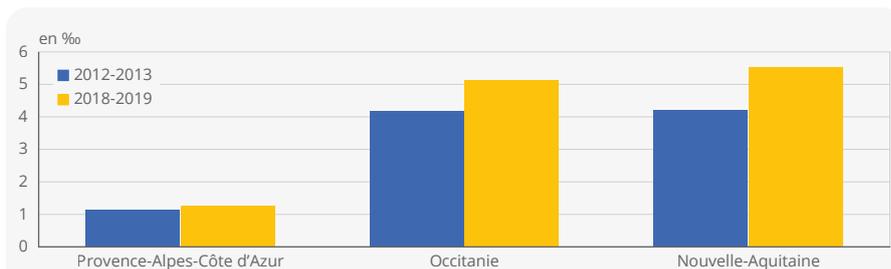
► 2. Proportion de personnes de 85 ans ou plus en 2019, localisation et capacité d'accueil des hébergements pour personnes âgées



Lecture : en 2019, dans la commune de Nice, 4,5 % de la population a 85 ans ou plus et les institutions d'hébergement pour personnes âgées ont une capacité d'accueil de 2 300 personnes.

Sources : Insee, recensement de la population 2019, Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (Finess) 2021.

► 3. Solde migratoire des personnes de 60 ans ou plus



Lecture : en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'excédent des arrivées sur les départs de personnes âgées de 60 ans ou plus est de 1,3 personne pour 1 000 habitants de cet âge entre 2018 et 2019 (hors échanges avec l'étranger).

Source : Insee, recensements de la population 2013 et 2019.

contre 73 %). Seulement la moitié des ménages seniors arrivés dans la région au cours de la dernière année possèdent leur logement. En effet, une partie d'entre eux deviennent locataires, notamment parce qu'ils conservent leur ancien logement ou qu'ils voient dans la location une solution transitoire en attendant de trouver un nouveau logement en propriété.

Un logement sur dix occupé par une personne âgée dispose d'un aménagement spécifique pour son autonomie

En 2014, un logement sur dix occupé par un senior dispose d'au moins un aménagement spécifique pour l'aider à son autonomie (barre d'appui, douche adaptée,

élargissement des portes...), soit une part comparable au niveau national. Le taux diffère selon le sexe : 7,5 % pour les hommes de 60 ans ou plus, contre 12,9 % pour les femmes. La proportion double pour les logements occupés par les 75 ans ou plus.

Les logements sont plus anciens que dans le reste de la France métropolitaine. Ainsi, les adapter aux nouvelles normes énergétiques et environnementales mais aussi à la dépendance constitue un enjeu important dans la région.

La grande majorité des personnes âgées dépendantes vivent à domicile

En 2019, 43 300 personnes de 60 ans ou plus vivent en maison de retraite ou en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) dans la région. Parmi les 85 ans ou plus, 28 800 personnes y résident, soit 15 % de cette classe d'âge. La part des personnes âgées de 85 ans ou plus vivant en Ehpad est inférieure à celle de France métropolitaine (18 %) ou des régions voisines d'Auvergne-Rhône-Alpes (19 %) et d'Occitanie (17 %), mais supérieure à celle de Corse (9 %). L'écart entre la région et la France peut en partie s'expliquer par une offre de places plus faible [Drees, 2020], par la présence de seniors aux revenus modestes, pour lesquels l'accès aux institutions est davantage contraint, ou encore par un maintien à domicile facilité par la densité élevée d'infirmiers libéraux [Drees, 2018].

Dans la région, en 2019, 225 000 personnes âgées de 60 ans ou plus se déclarent dépendantes dont 61 500 **sévèrement dépendantes**. La grande majorité de ces personnes âgées dépendantes vivent à domicile.

En lien avec la poursuite du vieillissement de la population, le nombre de personnes dépendantes va continuer à progresser. En 2050, 306 000 seniors seraient dépendants ► **méthode** dont 71 000 sévèrement dépendants. La question de la prise en charge de ces personnes par des professionnels se posera alors davantage dans les années à venir.

77 500 emplois en équivalent temps plein pour accompagner les personnes âgées

En 2019, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'équivalent de 77 500 emplois à plein temps travaillent auprès des personnes âgées, dont 47 300 intervenant à domicile (aides à domicile, infirmiers libéraux, etc.) et 30 200 dans les institutions d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Parmi ces emplois, 68 300 sont mobilisés pour la prise en charge des personnes âgées

dépendantes, qu'elles vivent en institution ou à domicile. Ces deux formes d'aide professionnelle sont moins mobilisées que dans le reste de la France de province. Dans le secteur de l'aide à domicile comme dans les institutions d'hébergement pour personnes âgées, la plupart des postes sont de catégorie employé (respectivement 96 % et 73 %). Ces postes d'employés sont

majoritairement occupés par des femmes, avec une moyenne d'âge de 46 ans, plus élevée que pour le reste des employés du tertiaire ► **figure 5**. Dans les institutions d'hébergement, le salaire net horaire est un peu plus élevé que pour la moyenne du tertiaire, mais il est en revanche plus faible dans le secteur de l'aide à domicile. Dans ce dernier secteur, qui est par ailleurs le

► 4. Indicateurs de pauvreté et de niveau de vie des ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus

	Provence-Alpes-Côte d'Azur	France de province
Taux de pauvreté (en %)	12,5	9,8
Intensité de la pauvreté (en %)	18,6	16,1
1 ^{er} décile (en euros mensuels)	1 030	1 100
Médiane (en euros mensuels)	1 930	1 890
9 ^e décile (en euros mensuels)	3 480	3 250
Rapport interdécile (9 ^e décile/1 ^{er} décile)	3,4	3,0

Lecture : l'intensité de la pauvreté est de 18,6 % dans la région, ce qui signifie que le niveau de vie médian des personnes pauvres est 18,6 % plus bas que le seuil de pauvreté. Elle y est plus forte qu'en France métropolitaine hors Île-de-France (16,1 %). Dans la région, en 2019, les 10 % de 60 ans ou plus les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 1 030 euros mensuels. Les 10 % les plus aisés ont un niveau de vie supérieur à 3 480 euros mensuels. Le rapport interdécile, rapport entre le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés et le niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, est de 3,4 parmi les 60 ans ou plus, plus élevé qu'en Province (3,0).

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2019.

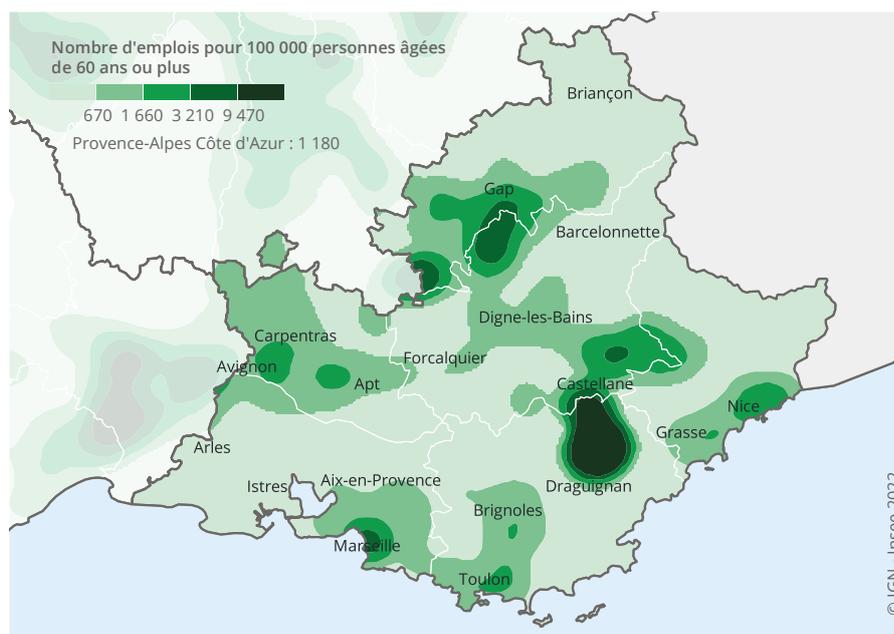
► 5. Conditions d'emploi des employés du secteur privé dédiés à la prise en charge de la dépendance en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019

	Salaire net horaire (en euros)	Part de salariés en CDD (en %)	Part de femmes (en %)	Âge moyen (en années)	Nombre d'heures médian par jour ouvrable	Salaire net mensuel médian (en euros)
Secteur de l'aide à domicile	8,7	9	94	46	4,6	860
Institutions d'hébergement pour personnes âgées	10,7	31	90	41	7,0	1 510
Secteur du commerce	10,1	28	65	36	7,0	1 410
Secteur de l'hébergement-restauration	9,6	50	52	33	7,0	1 380
Ensemble du tertiaire	10,1	36	67	36	7,0	1 430

Note : en 2019, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) horaire net est de 7,93 euros. Institutions d'hébergement pour personnes âgées : centre hospitalier, centre de jour, Ehpad, établissement de soins de longues durées, résidence autonomie.

Sources : Insee, base tous salariés (BTS) 2019 ; Drees, Finess 2019.

► 6. Densité en services d'aide et d'accompagnements à domicile à moins de 30 minutes pour seniors



Note : les données communales sont lissées.

Lecture : à Grasse, 1 080 personnes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus sont employées d'un service d'aide à domicile pour l'assistance des personnes âgées situé à moins de 30 minutes.

Sources : Insee, recensement de la population 2015 ; Direction générale des entreprises, NOVA 2015.

plus féminisé, la très faible rémunération horaire s'accompagne d'une faible durée de travail médiane de sorte que la moitié des employés retire moins de 860 euros nets par mois de leur activité.

En termes d'offre de soins, la région est plutôt bien pourvue en médecins généralistes libéraux ou salariés de centres de santé : seulement 0,9 % de la population vit dans une zone « **sous-dense** » en matière de santé contre 5,7 % au niveau national. L'**accessibilité potentielle localisée** des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour les personnes 60 ans ou plus est la plus élevée autour de Draguignan et de Gap. Elle est en revanche moindre autour d'Aix-en-Provence, Istres, Briançon, Barcelonnette et Arles ► **figure 6**. Les personnels sont proportionnellement moins nombreux dans les territoires alpins et dans l'arrière-pays niçois. ●

Julie Argouarc'h, Fabrice Michaillesco, Anton Monsef (Insee)

► Méthode

La **projection du nombre de personnes âgées** à l'horizon 2050 repose sur le scénario central de projection de population du modèle **Omphale 2022**, qui reproduit les tendances observées sur le passé récent, notamment en termes d'évolution de la mortalité (évolution parallèle à la tendance nationale) et de migrations (quotients migratoires stables avec les autres territoires français, solde migratoire avec l'étranger de + 70 000 par an ventilé localement). Les données de 2019 proviennent de ce modèle. Elles diffèrent légèrement des résultats du recensement de la population de 2019.

S'y ajoutent, pour les personnes âgées dépendantes, des hypothèses relatives à l'évolution de la dépendance. La répartition des gains d'espérance de vie à 60 ans, avec et sans dépendance, observée en 2015 est maintenue constante jusqu'en 2050.

► Définitions

Dans cette étude, un **senior** est une personne âgée de 60 ans ou plus.

Un ménage en **mobilité résidentielle** est un ménage ayant changé de résidence principale dans l'année.

Une personne est considérée comme **pauvre**, au sens de la pauvreté monétaire, lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des niveaux de vie. Le seuil à 60 % du niveau de vie médian est privilégié en Europe. Le taux de pauvreté correspond à la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil, soit 1 102 euros par mois par unité de consommation en 2019.

Le **niveau de vie** d'un ménage est le revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est le même pour tous les individus d'un ménage. Les UC sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

Dans cette étude, la pauvreté et le niveau de vie des seniors font référence à la situation des personnes qui vivent dans un ménage dont la personne de référence a 60 ans ou plus.

Le **9^e décile** de niveau de vie est le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés.

L'**accessibilité potentielle localisée** est un indicateur donnant le nombre d'employés d'un service d'aide à domicile pour l'assistance des personnes âgées à moins de 30 minutes pour 100 000 personnes âgées de 60 ans ou plus.

La population en France vivant dans un territoire de vie-santé **sous-dense** est celle ayant accès à moins de 2,5 consultations par an et par habitant. Le « **territoire de vie-santé** », défini par le ministère de la Santé, est un agrégat de communes autour d'un pôle d'équipements et de services, constitué selon une logique proche du découpage en bassins de vie.

La **dépendance** s'évalue à partir de la grille Autonomie gérontologique et groupe iso-ressources (AGGIR) à partir des activités effectuées ou non par la personne de manière autonome. Cet outil standardisé national définit des « groupes iso-ressources » (GIR) rassemblant des individus ayant des niveaux proches de besoins d'aides pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. La personne évaluée est classée dans l'un des six groupes GIR, du moins autonome GIR 1 au plus autonome GIR 6. Les GIR 1 et 2 correspondent à la **dépendance sévère**, les GIR 3 et 4 à la dépendance modérée et les GIR 5 et 6 à l'absence de dépendance. Cette évaluation a lieu avec les enquêtes Capacités, aides et ressources des seniors (Care) 2015 et l'enquête auprès des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) 2015.

Définie par Eurostat, la **grille communale de densité** permet de comparer les degrés d'urbanisation des pays européens, selon une méthodologie homogène. Elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence au sein de la commune de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Quatre niveaux de densité sont définis : les communes denses, de densité intermédiaire, peu denses, très peu denses.

► Sources

Les données sur la population proviennent des **recensements** 1990, 2013, 2015 et 2019. Les données sur les salaires sont issues de la Base Tous Salariés (**BTS**) 2019. Les emplacements et le nombre de places dans les établissements pour personnes âgées dépendantes proviennent du Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (**Finess**) 2019 et 2021 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). Les niveaux de vie ainsi que les taux de pauvreté proviennent du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) 2019. Les niveaux de vie ainsi que la surface des logements occupés des arrivants proviennent du Fichier démographique sur les logements et les individus (**Fidéli**) 2019. Les données sur les aménagements des logements proviennent de l'enquête **Vie quotidienne et santé** 2014 de la Drees. Les données sur les personnes âgées dépendantes ainsi que les emplois générés sont issues des enquêtes **Care** 2015 et de l'enquête **EHPA** 2015, issues de la Drees. Les projections des populations en 2050 proviennent du scénario central d'**Omphale** 2022.

► Pour en savoir plus

- **Farrouch T., Zampini C.**, « 123 400 personnes vivent en communauté en 2019 », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 82, juin 2022.
- **Chauvot N., Pognard J.**, « Provence-Alpes-Côte d'Azur : Un million de 75 ans ou plus en 2050 », *Insee Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 47, juin 2017.
- **Michaillesco F., Mora V.**, « 75 000 emplois pour la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 57, octobre 2019.
- **Genre-Grandpierre C., Boulay G., Casanova L., Talibert C.** (UMR 7300 ESPACE - Université d'Avignon), **Dimou M., Schaffar A., Ettouati S.** (LEAD - Université de Toulon), « Vieillesse de la population et territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur : quelles interactions ? », Partenariat Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Universités, janvier 2018.
- **CGET-Observatoire des territoires**, « Le vieillissement de la population et ses enjeux », *Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires 2017*, coll. « En détail », janvier 2018.
- **Cerema**, « Loger nos seniors : état des lieux d'un enjeu de société », février 2022.
- **Legendre B.**, « En 2018, les territoires sous-dotés, en médecins généralistes concernent près de 6 % de la population », *Études et Résultats* n° 1144, Drees, février 2020.
- **Drees**, « Les établissements d'hébergement pour personnes âgées », in *L'aide et l'action sociale en France*, édition 2020.
- **Drees**, « Les soins infirmiers », in *Les dépenses de santé en 2017*, édition 2018.
- **Durieux S.**, « Perte d'autonomie des seniors à domicile : plus fréquente en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 41, juin 2018.